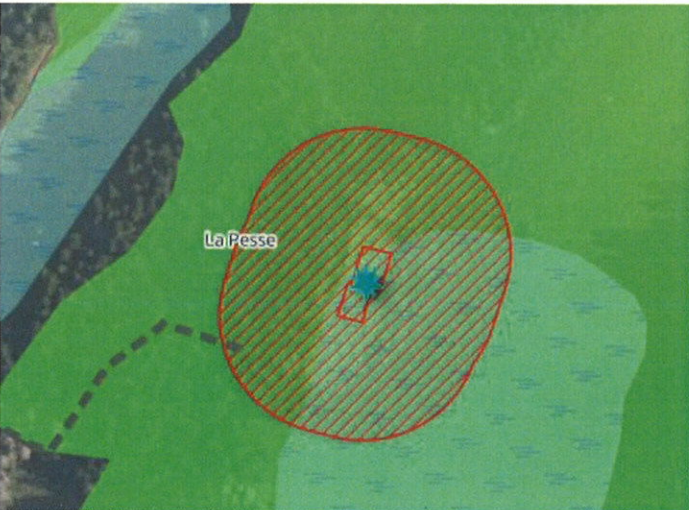
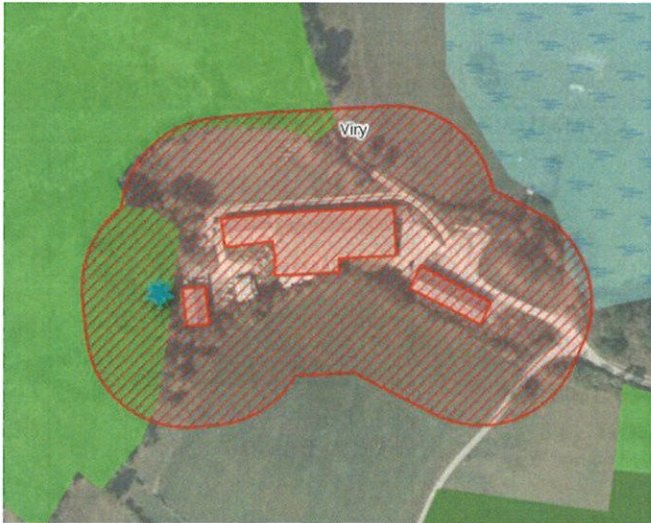
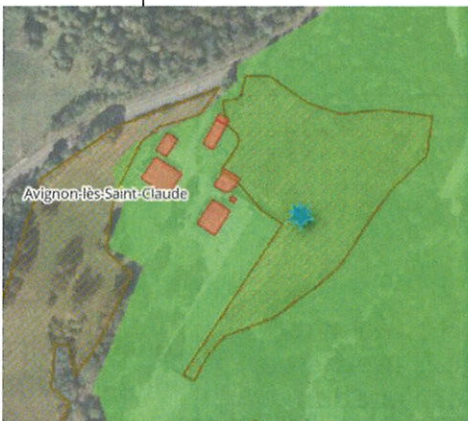
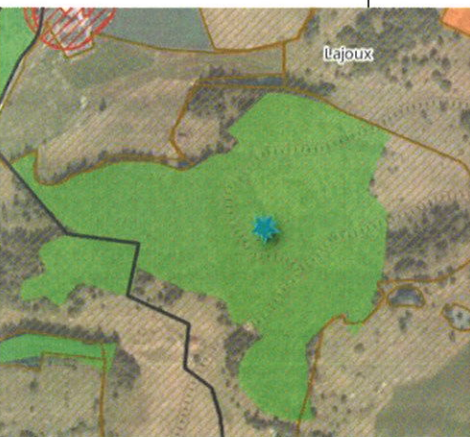
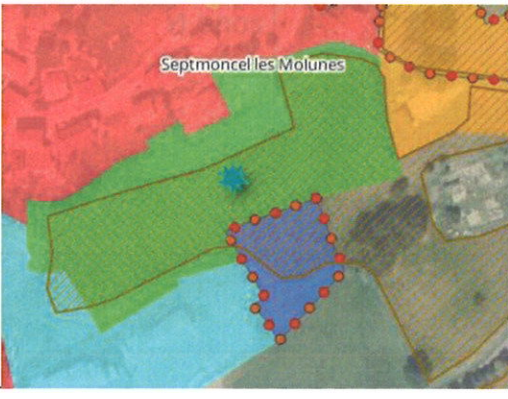
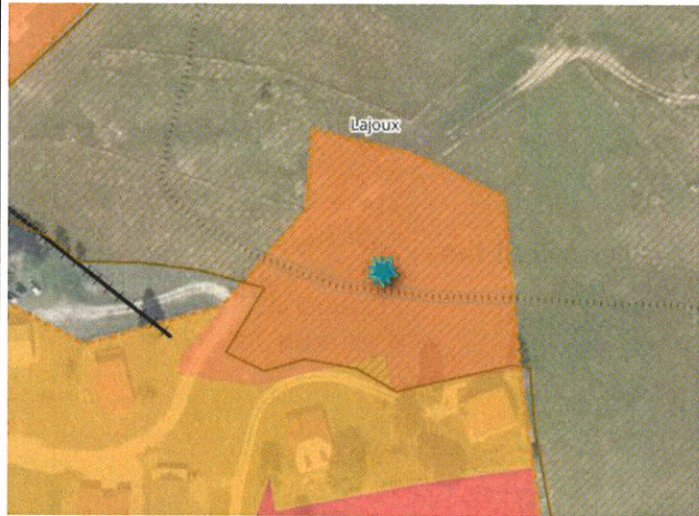
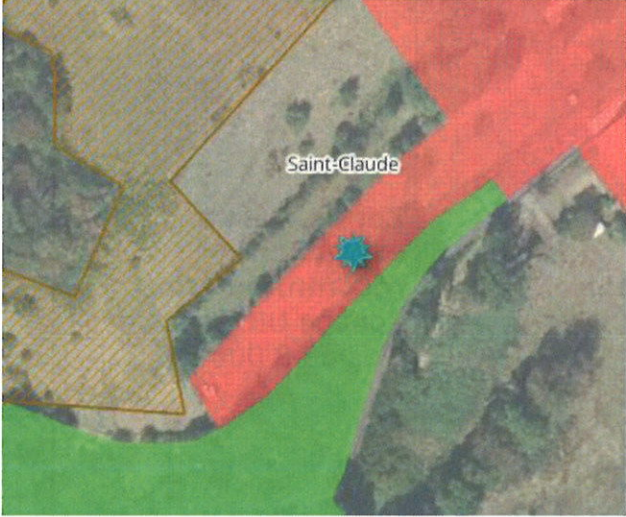


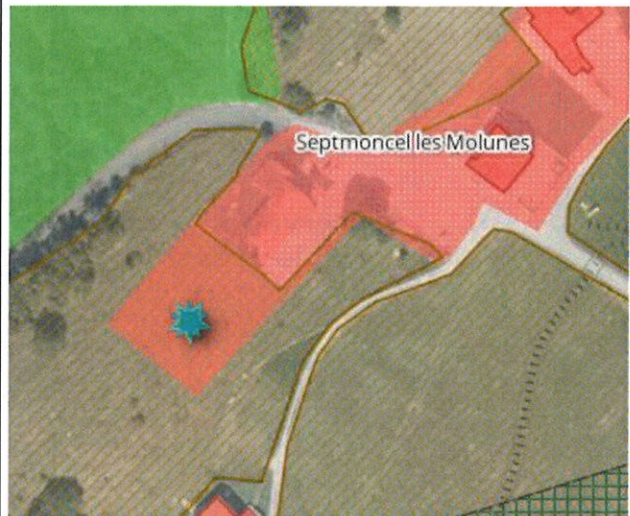
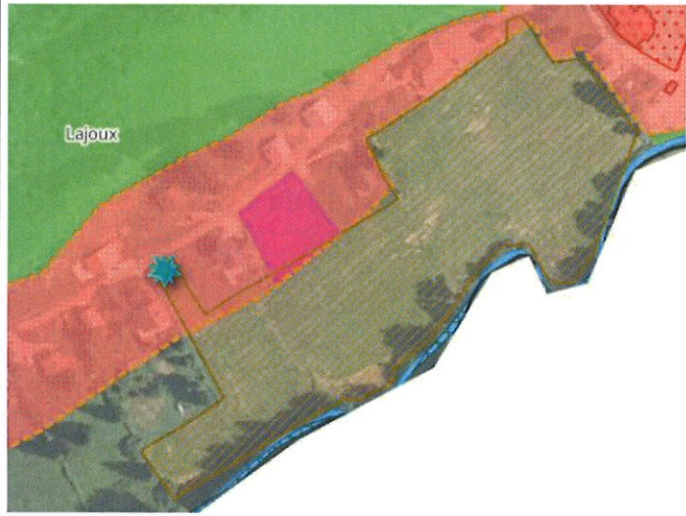
Extraits de zonages concernant nos observations et réserves – PLUi CC HJSC

Secteurs	COMMUNE	OBJET	OBSERVATIONS	PRECONISATIONS	REMARQUES	PLANS
1	Coteaux du Lizon	Zone N : réserve Zonage N proche du site d'exploitation	Le site agricole peut être contraint dans ses projets de développement	Classement en zone A du pourtour des bâtiments agricoles (sur une distance équivalente à celle du périmètre de réciprocité)		
2	Coteaux du Lizon	Zone N : réserve Zonage N proche du site d'exploitation	Le site agricole peut être contraint dans ses projets de développement	Classement en zone A du pourtour des bâtiments agricoles (sur une distance équivalente à celle du périmètre de réciprocité)		
3	La Pesse	Zone N : réserve Siège d'exploitation en zone N	Le site agricole peut être contraint dans ses projets de développement	Classement en zone A des bâtiments agricoles et de leur pourtour (sur une distance équivalente à celle du périmètre de réciprocité)		

4	Viry	Zone N : réserve Zonage N proche du site d'exploitation	Le site agricole peut être contraint dans ses projets de développement	Classement en zone A du pourtour des bâtiments agricoles (sur une distance équivalente à celle du périmètre de réciprocité)	
5	Avignon les St Claude, Choux, La Pesse, Lajoux, les Moussières, Saint Claude, Septmoncel les Molunes	Zone N : recommandation Zone N comprenant des surfaces agricoles assez importantes déclarées à la PAC (surfaces déclarées PAC : hachurées en marron sur les extraits cartographiques)	Le zonage N est plus restrictif que le zonage A vis-à-vis de l'activité agricole. Il pourrait empêcher l'implantation ou le développement d'activités agricoles notamment diversifiées.	Classement en zone A des ensembles parcellaires de superficie importante déclarés à la PAC, en l'absence d'enjeux environnementaux, pour affirmer la vocation agricole de ces espaces et lutter contre la fermeture des paysages	 
         					

6	Saint Claude	Zone UA : recommandation Zone UA en extension recoupant plusieurs parcelles agricoles	Les extensions urbaines prévues dans ce très petit hameau (Tres le Mur) recoupent plusieurs petites parcelles agricoles exploitées par le même agriculteur, amputant leur surface et les rendant plus compliquées à valoriser	Limiter le mitage de la zone agricole en recherchant des emplacements moins impactants pour l'agriculture, et davantage à même de concentrer l'urbanisation dans des hameaux plus importants ?	
7	Lajoux	Zone UB en extension : recommandation Zonage UB lâche de plus de 4 000 m²	Pas de possibilité de contrôler la densité d'implantation	Réduire la zone UB ou classer en AU avec orientations d'aménagement	
8	Lajoux	Zone UB en extension : recommandation Zonage UB lâche de plus de 8 000 m²	Pas de possibilité de contrôler la densité d'implantation	Réduire la zone UB ou classer en AU avec orientations d'aménagement	

9	Leschères	Zone UB en extension : recommandation Zonage UB lâche de plus de 8 000 m ²	Pas de possibilité de contrôler la densité d'implantation	Réduire la zone UB ou classer en AU avec orientations d'aménagement	
10	Septmoncel les Molunes	Zone UB en extension : recommandation Zonage UB lâche de plus d'un ha	Pas de possibilité de contrôler la densité d'implantation	Réduire la zone UB ou classer en AU avec orientations d'aménagement	
11	Saint-Claude	Zone UA en extension linéaire : recommandation Zonage UA en extension linéaire de plus de 2 500 m ²	Pas de possibilité de contrôler la densité d'implantation Extension sur un linéaire important le long de la route	Réduire la zone UA pour éviter l'urbanisation linéaire	

12	Septmoncel les Molunes	Zone UA en extension en arrière-plan d'une maison existante : recommandation	Aucun accès au terrain situé en arrière-plan d'une maison existante, mitage de l'espace agricole	Extension à supprimer, ou à relocaliser en bord de route	
13	Lajoux	Préservation accès agricole : réserve Coupure d'accès par la zone UA créée	L'accès à la parcelle agricole située en arrière-plan est coupé. Un autre accès semblerait possible, mais plus compliqué, par l'autre extrémité de la parcelle agricole.	Veiller au maintien de l'accès à la parcelle agricole en arrière-plan	
14	Saint-Claude	Préservation accès agricole : réserve Coupure d'accès par la zone UA créée	Coupure du seul accès à la parcelle agricole en arrière-plan plan	Prévoir un maintien de l'accès à la parcelle	

15	La Pesse	Préservation accès agricole : réserve Coupure d'accès par la zone UC créée	L'accès à la parcelle agricole située en arrière-plan est coupé. Un accès reste possible par la zone humide, sa praticabilité et sa pertinence sont à vérifier.	Veiller au maintien de l'accès à la parcelle agricole en arrière-plan	
16	Bellecombe, La Pesse, Rogna	Préservation de linéaires : réserve Haies et murgers à préserver trop proches des bâtiments agricoles, voire sur l'emprise des bâtiments agricoles	Les bâtiments agricoles en activité doivent pouvoir se développer sans contrainte excessive. Des haies et murgers classées comme à préserver dans le PLUi constituent une contrainte à ce développement lorsqu'ils sont trop proches des bâtiments.	Supprimer le classement « linéaires à préserver » sur les parties de haies et murgers à proximité immédiate / sur l'emprise des bâtiments	
 					

17	Septmoncel les Molunes	Zonages de protection de biodiversité : réserve Zonage « réservoirs de biodiversité à protéger » trop proches des bâtiments agricoles	Les bâtiments agricoles en activité doivent pouvoir se développer sans contrainte excessive. Des zonages de protection de biodiversité constituent une contrainte à ce développement lorsqu'ils sont trop proches des bâtiments.	Supprimer le zonage « réservoirs de biodiversité » à proximité des bâtiments agricoles (sur une distance équivalente à celle du périmètre de réciprocity)		
